

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2738

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Cohésion numérique - Attribution d'une subvention à l'association M@ison de Grigny pour son programme d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2738**

commission principale : développement économique

objet : **Cohésion numérique - Attribution d'une subvention à l'association M@ison de Grigny pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le plan de mandat 2008-2014 fait du développement économique une priorité majeure qui passe notamment par le renforcement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pourtant, le développement exponentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) exclut les populations les plus précaires. Parallèlement au soutien des innovations technologiques, il convient d'accompagner les populations pour lutter contre leur exclusion des usages par des actions de sensibilisation et de formation.

Par ailleurs, le plan de mandat confirme la nécessité de mieux articuler les acteurs de l'insertion et les acteurs économiques pour élargir l'offre d'insertion et impulser une contribution de l'économie solidaire au développement économique.

La M@ison de Grigny est une association de type loi 1901 portant un projet ancré dans une démarche d'éducation populaire et d'insertion dont l'objectif principal est de sensibiliser les personnes aux usages de l'internet et du multimédia.

Son expertise, qui vise à rétablir un lien social notamment dans les territoires en contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), s'élargit progressivement à l'ensemble des territoires et des usagers du numérique de l'agglomération lyonnaise.

La pérennité du soutien à la M@ison de Grigny lui a permis de devenir un "Pôle ressources sur les usages de l'internet et du multimédia", notamment pour les organismes de l'éducation populaire mais aussi pour les collectivités territoriales et les institutions publiques.

Par ailleurs, la M@ison de Grigny a expérimenté le programme "Ordinateurs solidaires", qui consiste à mettre en place des flux économiques entre les entreprises et les acteurs de l'insertion pour donner une deuxième vie aux ordinateurs. Ce programme consiste à recueillir les dons des entreprises, à reconditionner le matériel pour le mettre ensuite à disposition des acteurs de l'insertion et de la solidarité, voire des bénéficiaires finaux par des prêts et/ou des ventes à prix symbolique d'un matériel informatique en bon état.

Bilan des actions 2011

- expérimentation dans le cadre du programme "Ordinateurs solidaires" : 950 ordinateurs ont bénéficié à des associations via le flux économique que représente les donations d'entreprises,

- actions de renforcement de la cohésion numérique : 40 structures ont bénéficié de la fonction "Pôle ressources", 3 communes ou quartiers en contrats urbains de cohésion sociale bénéficient d'une assistance à maîtrise d'ouvrage de la M@ison de Grigny, sur la fonction de centre ressource,

- organisation de la biennale des TIC qui a réuni, le 25 novembre 2011, 200 personnes à la Communauté urbaine de Lyon croisant des acteurs locaux, nationaux et internationaux et le 26 novembre, 300 personnes au carrefour du numérique au siège de la Région.

La M@ison de Grigny se donne pour objectifs, en 2012, de poursuivre ses actions pour réduire la fracture numérique dans l'agglomération lyonnaise en confortant son rôle de pôle ressources et en transformant l'expérimentation du programme "Ordinateurs solidaires" en véritable filière de développement économique solidaire.

Programme des actions 2012

- objectif 1 : consolider une filière de reconditionnement et de développement économique social et solidaire via le programme "Ordinateurs solidaires"

Après une phase probante d'expérimentation, il s'agit de construire un modèle économique à partir des interactions entre les filières qui gèrent les déchets des équipements électriques et électroniques et les donateurs, propriétaires des équipements de première main, sensibilisés à l'utilité sociale du projet. Il s'agit de formaliser le rapprochement des entreprises et des reconditionneurs pour maintenir le flux en dons d'ordinateurs, avec un objectif de 1 500 ordinateurs reconditionnés,

- objectif 2 : consolider la position de pôle de ressources d'agglomération pour renforcer la cohésion numérique

La M@ison de Grigny est un pôle de ressources sur les usages de l'internet et du multimédia. Elle met à disposition des ressources en ligne, de la veille de projets, des logiciels libres et de l'information. Elle propose également une formation d'animateurs aux usages des TIC et de l'accompagnement de projet.

En outre, elle assure, pour la Région Rhône-Alpes, une mission de mise en réseau de l'ensemble des acteurs du domaine afin de partager expertises, expériences et mutualiser la formation. La Communauté urbaine accompagne cette volonté de donner une cohérence d'intervention auprès des différents acteurs sur son territoire.

Afin que la M@ison de Grigny puisse poursuivre et renforcer ces actions au niveau de l'agglomération, il est proposé que la Communauté urbaine apporte un financement d'un montant de 75 000 € pour 2012.

Pour rappel, en 2011, la participation financière de la Communauté urbaine pour l'action de l'association M@ison de Grigny était de 50 000 €. L'augmentation proposée doit permettre de soutenir particulièrement le développement des actions (biennale des TIC et mise en réseau des acteurs de l'accès pour tous aux TIC sur l'agglomération lyonnaise).

Le programme d'actions est valorisé dans la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue entre la Communauté urbaine et la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016 (volet économique - projets d'agglomération en matière d'économie sociale et solidaire).

Budget prévisionnel 2012

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats et charges externes	255 666	prestations extérieures	100 000
		adhérents	8 538
		Ville de Grigny	225 328
charges salariales, impôts et taxes	327 000	Communauté urbaine de Lyon	75 000
		Région Rhône-Alpes	70 300
		Fonds européen pour le développement régional (FEDER)	98 200
		Ville de Givors	5 000
		autres produits	300
Total	582 666	Total	582 666

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Pour rappel, en 2011, la participation financière de la Communauté urbaine pour l'action de l'association M@ison de Grigny était de 50 000 €.", il convient de remplacer la phrase suivante :

"L'augmentation proposée doit permettre de soutenir particulièrement le développement des actions (biennale des TIC et mise en réseau des acteurs de l'accès pour tous aux TIC sur l'agglomération lyonnaise)."

par

"L'augmentation proposée doit permettre, d'une part de soutenir le développement des actions sur la mise en réseau des acteurs de l'accès pour tous aux TIC à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération lyonnaise et ainsi de développer la fonction de pôle ressources et, d'autre part de contribuer à la prise en charge de dépenses qui n'ont pu être que partiellement couvertes par la convention 2010-2011 à la suite d'une erreur matérielle dans la rédaction de celle-ci" ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 75 000 € au profit de l'association M@ison de Grigny dans le cadre du renforcement en 2012 des actions d'agglomération pour la cohésion numérique et l'insertion par l'économie,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association M@ison de Grigny définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P02O1577.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.